

BUSIGNY ACTUS



*Le bonheur, c'est toujours
pour demain.....*



Avril Mai 2021 — n° 3

Bulletin municipal d'information de la commune de BUSIGNY



Busigny en ligne	2
Le mot du maire	3
Le budget communal	4
L'arboretum	6
L'enquête auprès des seniors	8
Le concours des maisons fleuries	10
Le décrochage scolaire	12
Le mot de l'opposition	12
La pages des associations	13
Chez nous	14
Nos joies et nos peines,	15



La publication des comptes-rendus des réunions du conseil municipal est désormais faite sur le site internet de la commune. Ils ne sont plus diffusés dans le bulletin municipal dans un souci de simplification.

« www.busigny.fr », Busigny en Ligne.....



Depuis le 12 mars le nouveau site de la commune est en ligne, nous l'avons voulu utile et pratique.

Utile d'abord, en vous apportant les renseignements nécessaires pour vivre à Busigny, qu'il s'agisse du menu de la cantine scolaire, des centres de loisirs pour la jeunesse ou tout simplement des horaires d'accueil de la Mairie.

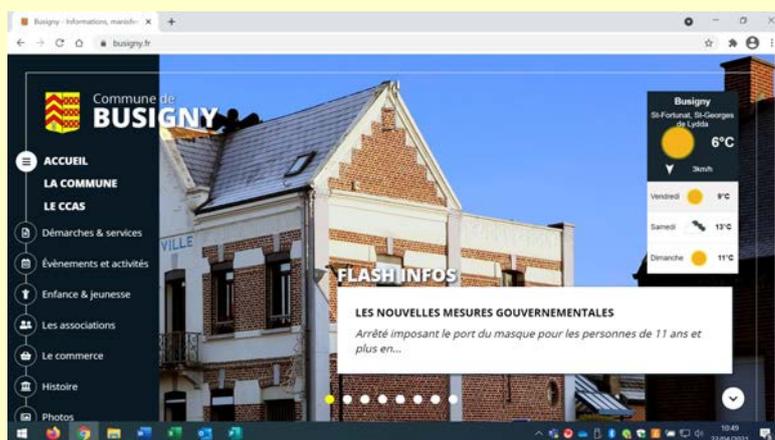
Pratique ensuite, en vous donnant les liens vers des services publics différents des services communaux auxquels nous accédons moins souvent. Il s'agit cette fois des renseignements d'urbanisme par exemple mais aussi des liens vers les caisses d'allocations familiales, des impôts ou d'autres services d'ordre plus général et auxquels la commune ne peut se substituer pour vous informer pleinement.

Sur ce site, vous retrouverez à la fois les informations légales que sont la publication des comptes rendus du conseil municipal mais aussi les annuaires des associations, leurs coordonnées et le programme de leurs manifestations et d'autres choses encore.

En créant « Busigny.fr » nous voulons avant tout créer un lien entre nous, en vous étant utile. C'est une ambition difficile à réaliser sur ce seul site aussi la publication du magazine « Busigny Actus » est bien entendu maintenue et enrichira davantage les échanges d'information; Nous y publierons des articles qu'il est difficile de mettre en ligne et chacun continuera à le recevoir dans sa boîte aux lettres.

Dans la période difficile que nous vivons tous, il est plus que jamais nécessaire de préserver les liens qui nous unissent. « Busigny.fr » est une des clés pour y parvenir, ce n'est sans doute pas la seule mais il fallait qu'elle existe, entachée peut-être de quelques défauts elle a le mérite d'exister.

Il fallait créer ce lien, c'est fait et il nous appartient à tous de le faire vivre sans le casser.



A noter :

- ◆ Pour rester en contact avec la commune abonnez vous sur le site à notre newsletter,
- ◆ Pour plus d'infos et d'actualité visitez notre page facebook : www.facebook.com/busigny.officiel

Le Mot du Maire



Dans une crise sanitaire toujours présente, quelques freins se desserrent et permettent d'entrevoir de meilleurs moments malgré une vigilance à maintenir. Busigny Actus vous engage à les aborder sereinement et à en tirer le meilleur profit pour vous.

Le Budget municipal, la préparation de l'Avenir, le lancement des premiers chantiers ont été les principales préoccupations de la municipalité depuis l'été dernier et ce nouveau numéro de Busigny Actus se propose de vous les présenter avec l'ambition avouée de partager avec vous les affaires de notre commune. J'ai d'abord voulu que la commune dispose d'une communication mieux structurée avec des canaux accessibles à tous, que les projets communaux soient toujours appuyés sur une approche budgétaire pour être conduits au « juste prix », que ces projets soient ensuite inscrits dans une trajectoire de réalisation raisonnable qui ne mette pas en péril le fonctionnement communal.

Il est important que vous connaissiez cette démarche, aussi ce troisième numéro de Busigny Actus vous présentera le budget communal 2021 et les orientations voulues pour les prochaines années par le conseil municipal qui en a débattu. Je veux également donner un sens à un projet en gestation depuis 2013, absent de toutes les préoccupations malgré des engagements pris, qui devra aboutir en 2023 et pèsera lourd dans les finances : l'arborétum, dont le cout prévisionnel avoisine 400 000 € que la municipalité cherche maintenant à réduire et simultanément à rendre le projet utile. L'exercice est délicat vous en trouverez les grandes lignes dans ce numéro.

Contribuer à l'embellissement de notre commune est une autre priorité, nous attendons maintenant les accords définitifs des subventions demandées pour démarrer le programme de rénovation des voiries communales. Toutes les autres démarches administratives sont déjà faites.

Enfin, la commune maintient son effort auprès des associations pour que la crise sanitaire n'ait pas le dernier mot, le même effort est maintenu pour équiper les écoles malgré la menace qui pèse sur celle de la cité des cheminots. Nous comptons sur vous aussi pour embellir notre cadre de vie, c'est la raison d'être du concours des maisons fleuries, n'hésitez pas à participer.

Aux premiers jours du printemps de cette année, tout ce qui devait être réglé est en passe de l'être, ce qu'il était possible de faire est engagé et l'équipe municipale dans son ensemble est mobilisée pour vivre le quotidien et préparer l'avenir.

Les choses sont souvent difficiles parce que nous n'osons pas, alors, pour busigny OSONS !!!

Didier Maréchalle

Au fil des jours.....

Trois défibrillateurs cardiaques seront prochainement installés dans notre commune.

Ces appareils permettent d'apporter un secours immédiat aux personnes victimes d'un arrêt cardiaque.



Leur pose doit être prévue prioritairement dans les salles des fêtes ou accueillant des manifestations.

Un premier appareil a donc été posé sur la façade de la salle des fêtes, accessible à tous, un deuxième sera installé dans la salle des associations ruelle Jacques

Direz et le troisième sera posé à proximité de l'école Claude Bernard à la Cité. Tous feront l'objet d'une signalisation permettant de les localiser aisément.

Les appareils sont entièrement automatiques et en cas de nécessité toutes les instructions sont données directement par l'appareil pour assister et guider l'utilisateur.

Si la traditionnelle chasse aux œufs n'a pu se tenir cette année en raison de la crise sanitaire qui persiste, les élèves des trois écoles n'ont pas été oubliés pour autant et ont eu la surprise de se voir offrir quelques friandises, ils ont pu oublier un instant les contraintes de cette crise qui semble ne pas vouloir finir.

Mesdames Francine Richez, Nicole Gourmez et Annie Wyart sont allées à leur rencontre et, sans perturber le cours des activités scolaires. Elles ont remis à chacun un peu de douceur chocolatée, comme un air de printemps avant les premiers jours des vacances de Pâques.



Le budget communal 2021 , Quelques chiffres d'abord..

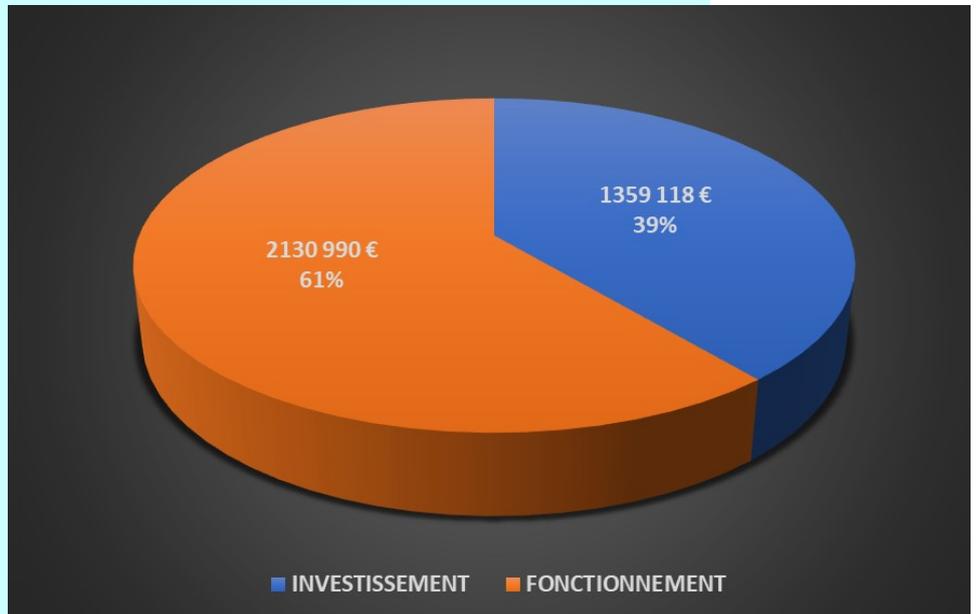
Le budget prévisionnel de l'année 2021 approuvé par le conseil municipal du 14 avril 2021 s'élève à 3 490 178 €.

Ce budget est reparti sur deux sections, une section de fonctionnement pour 2 130 990 € et une autre section d'investissement de 1 359 188 €.

Chacune de ces deux sections budgétaires est financée par des recettes spécifiques, principalement par les taxes et dotations globales de fonctionnement pour la première et essentiellement par les résultats de la section de fonctionnement, des subventions éventuelles et des emprunts pour la section d'investissement.

En 2021, la commune se fixe pour objectif de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'atteindre un résultat suffisant pour réaliser les opérations d'investissement nécessaires à l'entretien du patrimoine communal et à la requalification d'une partie du patrimoine immobilier.

Les dettes du service des eaux (124 000 €) ont fait l'objet d'un étalement négocié avec la communauté d'agglomération ce qui a permis un résultat positif en 2020 qui se trouve nettement amélioré par l'emprunt de 531 550 € réalisé à l'automne 2020 en prévision du financement des opérations de 2021 et pour compenser la perte d'une subvention de 396 000 € qui avait été demandée sans être obtenue en 2019. Grâce à ces choix, le budget 2021 partira sur des bases saines.

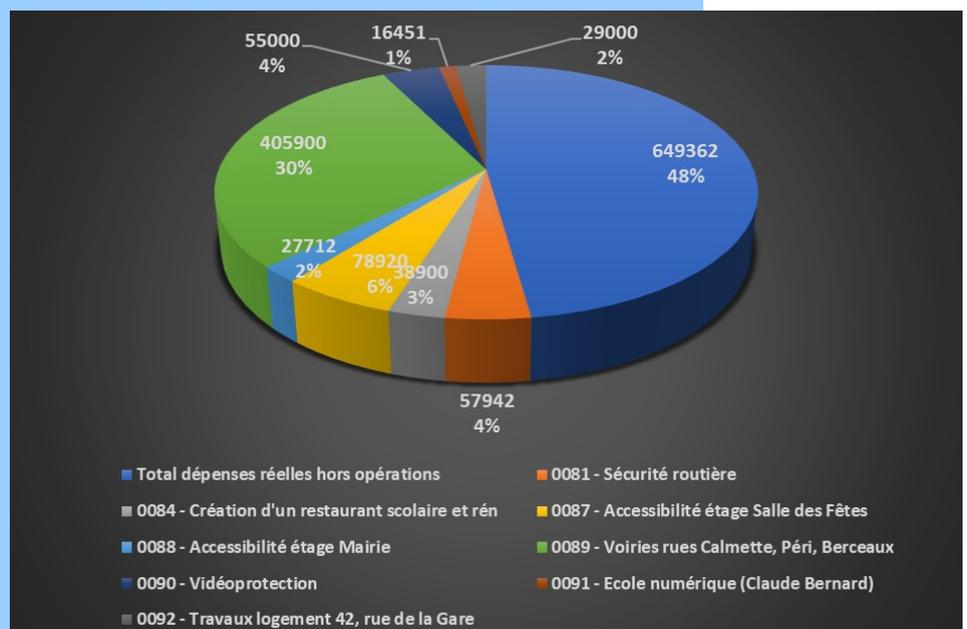


Les investissements prévus pour l'année 2021 sont délibérément orientés vers le maintien et la requalification du patrimoine communal. Les possibilités de subvention des opérations d'investissement ont toutes été recherchées soit dans les appels à projet du département ou dans ceux de l'état.

En outre, la commune s'est volontairement positionnée sur les possibilités supplémentaires offertes par les plans de relance. Certaines opérations ont ainsi été anticipées (accessibilités, vidéoprotection) et s'ajoutent au programme déjà prévu, celui de la voirie communale par exemple.

Le montant total des investissements (1 359 188 €)

comprend cependant des dépenses récurrentes, le remboursement du Capital (129 000 €) ainsi que les immobilisations. Ces charges représentent un peu moins de la moitié des dépenses totales d'investissement, l'autre moitié constitue les investissements « réels » qui sont répartis en 8 opérations différentes parmi lesquelles le programme de voirie représente à lui seul 30% des investissements de l'année.



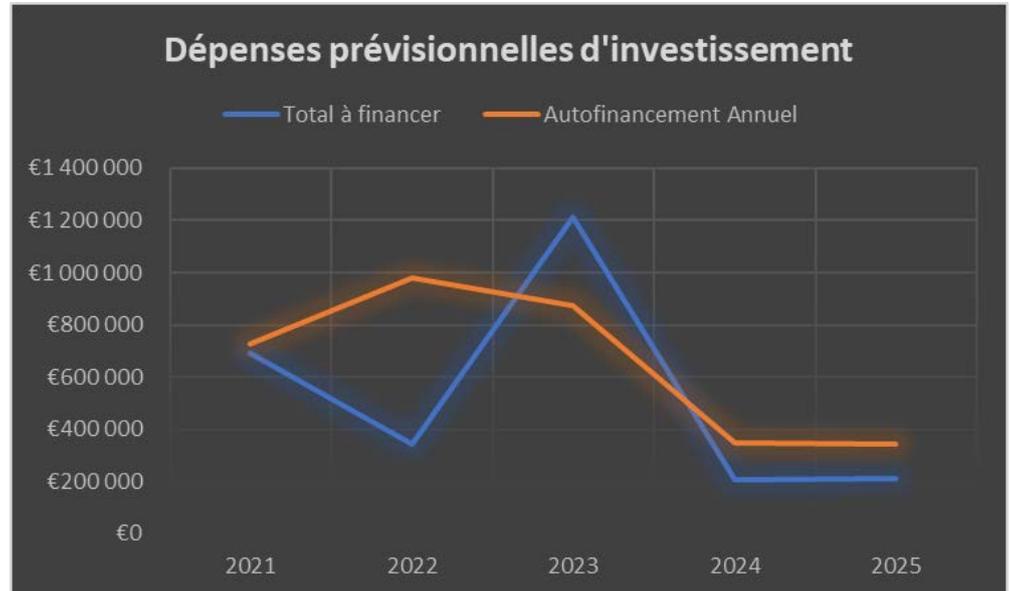
Des investissements et des charges à financer ensuite....

Les orientations budgétaires prévues sur la période de 2021 à 2025 permettent d'assurer le financement d'un volume d'investissement de 2 000 000 € en limitant le recours à l'emprunt.

Ce chiffre ne suffira cependant pas à prendre en compte la totalité des opérations qui seront nécessaires pour améliorer la qualité de l'ensemble du patrimoine communal.

Les orientations feront donc périodiquement l'objet d'un réexamen pour en garantir la pertinence et la priorité.

Ce sera le rôle de la commission



des finances de les fixer pour les prochaines années, elle veillera à ne pas engager les finances communales sur des opérations trop lourdes ou inadaptées.

L'excédent de la section de fonctionnement étant la source de financement principale des opérations. Sa valeur et sa stabilité autorise le recours à l'emprunt dans de bonnes conditions, aussi il conviendra de le garantir scrupuleusement, avec d'autant plus de rigueur que celui est orienté à la baisse à l'échéance de cinq ans.



La gestion budgétaire est aujourd'hui contrainte par le poids d'engagements déjà pris qu'il faut honorer (projet d'arborétum) et de charges à incorporer (Dette Suez, Agence de l'eau) et qui pèsent sur le budget actuel.

Dès maintenant cela impose de :

- Maitriser les coûts et la pertinence des investissements,
- Utiliser au mieux les possibilités de financement externes (subventions) et de rechercher des partenariats quand c'est possible,
- Maitriser les dépenses de fonctionnement pour dégager un excédent à la hauteur des ambitions communales.



Les charges d'emprunt de la commune sont de 145 901 € par an en 2021.

Un emprunt sera soldé cette année et les ramènera à 139 624 €/an en 2022, elles resteront à ce niveau jusqu'en 2026 après l'échéance d'un emprunt en cours, elles seront ensuite stabilisées à 110 000 €/an jusqu'en 2034.

L'endettement de la commune reste acceptable et autorisera la réalisation d'autres emprunts sous réserve de maîtriser les dépenses de fonctionnement et dégager un excédent suffisant.

Quelques opérations à financer après 2021.

- ◆ la poursuite des rénovations de voirie, rue du bac et rue du Poirier,
- ◆ La requalification de l'espace Degond,
- ◆ La rénovation de logements communaux dégradés,
- ◆ Le reboisement de l'Arborétum,
- ◆ La voirie de la Cité des cheminots,
- ◆ Etude de reprise des friches urbaines,
- ◆ ... /...



Le Projet d'arboretum de Busigny reprend vie.....

Vous êtes nombreux à vous interroger sur le projet d'arboretum de Busigny, C'est un projet dont on reparle après un long silence et qui mérite d'être éclairci en raison de son impact dans les affaires communales et de l'intérêt qu'il peut présenter pour la collectivité toute entière. Le point sur ce dossier.

Un Arborétum, c'est quoi ?

C'est un jardin botanique spécialisé, généralement conçu comme un espace paysager. Il présente différentes espèces d'arbres qui méritent soit d'être préservés soit d'être réintroduits dans un espace paysager.

Celui de Busigny sera situé à proximité de l'étang communal, entre les fermes de l'Ermitage et du rond-point.

Pourquoi un Arborétum à Busigny ?

La création d'un arboretum à Busigny a été prise par le conseil municipal en novembre 2013, dans le cadre d'une opération lancée à l'époque par la communauté de communes au titre de la trame verte et bleue. Il s'agissait donc de définir des zones propices à enrayer la perte de la biodiversité. La zone proche de l'étang communal présente les caractéristiques permettant la création d'une telle zone sous réserve d'aménagement des terres, d'acquisition de parcelles pour avoir un espace suffisant et surtout d'avoir fait des choix clairs pour protéger la biodiversité.

A Busigny, la création d'un arboretum est donc un apport significatif aux ambitions des pouvoirs publics, dans la pratique il est toutefois resté au point mort malgré les engagements pris.

Quels sont les acteurs du projet ?

Les pouvoirs publics ont initié la démarche, la communauté de communes s'y est engagée en élaborant une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier du Nord (EPF) actant une collaboration étroite. La commune de Busigny a, quant elle, proposé une zone d'intervention aux abords de l'étang communal pour y créer l'arboretum municipal. L'EPF intervient ensuite pour le compte de la commune en achetant les parcelles de terrain incluses dans le projet et en les aménageant conformément au projet de protection de la biodiversité, c'est-à-dire de la faune et de la flore locale. Toutefois cette intervention de l'EPF n'est pas gratuite et au terme de la convention, c'est-à-dire en novembre 2023, la commune devra régler à l'EPF le prix des acquisitions du foncier, des aménagements réalisés, de la remise en état des terrains déduction faites de subventions possibles accordées par L'EPF ou de la cession de parcelles à d'autres organismes publics engagés dans une démarche similaire.

Où en sommes-nous en 2021 ?

Bien que signée en 2013, la convention de la commune avec l'EPF ne précise ni le projet ni ses objectifs.

En juillet 2020, la commune et l'EPF se sont rapprochés pour convenir du projet définitif, le mettre en œuvre avant l'échéance de la convention en novembre 2023 et chercher d'éventuels partenaires qui pourraient reprendre à leur compte une partie du projet. Les discussions sont en cours pour réduire le coût global du projet pour la commune qui à ce jour s'élève à 385 000 € et qui devra être payé en novembre 2023 à l'EPF

Concrètement, en quoi consiste le projet remis sur les rails ?

L'Arboretum de Busigny c'est avant tout :

- Un étang communal à préserver,
- Une ancienne décharge à requalifier pour créer un espace de conservation de la faune et de la flore locale,
- Une peupleraie à requalifier en y replantant des variétés locales d'arbres et une friche agricole à remettre en valeur.

Les actions de requalification entreprises dès la fin de l'année 2021 vont permettre de le faire.

Parallèlement à ces objectifs, la commune s'est engagée dans la recherche de partenaires pour céder une part de ce projet et limiter le coût final de l'opération, c'est une tâche longue, difficile et incertaine mais qui doit être explorée.

Enfin, l'arboretum a vocation à être un

espace public propice à la redécouverte de la nature et un espace naturel protégé à respecter.

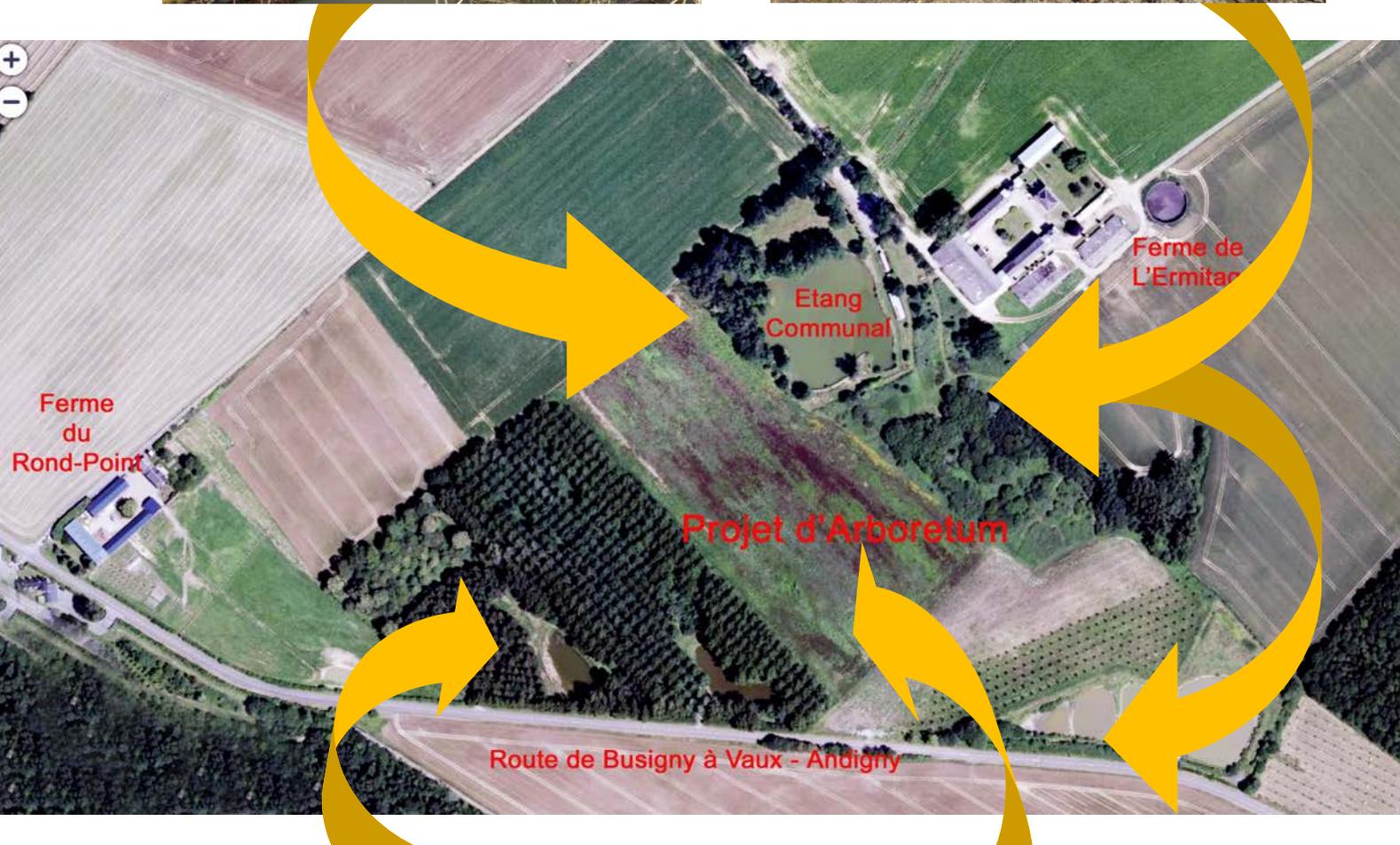


Redonner un sens au projet d'Arboretum ce sera :

Un étang communal à préserver



Un espace de préservation de la faune et de la flore locale à créer



Une peupleraie à renouveler en réintroduisant des espèces locales.



Une friche agricole à remettre en valeur.

Pour Préserver, Renouveler et remettre en valeur un espace naturel....

L'enquête « Sénior » 2020, résultats et commentaires.

Un taux de réponse appréciable

Avec la distribution des colis de fin d'année, l'enquête réalisée auprès des Séniors de Busigny permet de tirer bon nombre d'enseignements sur les attentes de nos concitoyens dans leur vie courante.

Les réponses vont permettre à la commune de mettre en place ou conforter des actions pour y répondre. Avec 166 réponses exprimées, le taux de réponse (33%) est suffisant pour tirer des enseignements pertinents.



Des « Séniors » autonomes

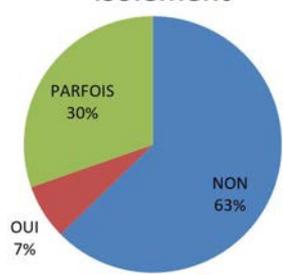
7 seniors sur 10 vivent à domicile sans aide extérieure, 2 sur 3 restent totalement libres de leurs déplacements et une large majorité d'entre eux (82%) n'éprouvent pas de difficultés à gérer les affaires du quotidien et trouvent le plus souvent une aide dans leur entourage familial quand cela est nécessaire.

C'est une autonomie clairement affirmée même en cas de crise extérieure où les séniors se prononcent majoritairement pour ne pas attendre d'aide particulière, c'est par exemple le cas des épisodes de canicule, mais cette autonomie reste relative car elle engendre aussi par un repli sur soi : 73% des répondants indiquent n'avoir aucune activité extérieure. Enfin, rien n'est dit sur la COVID 19 qui reste un thème à analyser qui pourrait inverser ces conclusions.....

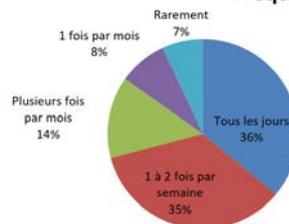
Une autonomie assumée qui laisse subsister des fragilités.

Le repli sur soi amène aux plus âgés un sentiment d'isolement d'autant plus fort que l'âge avance et qui apparaît dans la tranche d'âge 71-75 ans. Un séniors sur trois ressent cet isolement et l'exprime spontanément bien que dans l'ensemble la fréquence des visites aux séniors reste bonne puisque un sur trois bénéficie d'une visite quotidienne, un sur trois également d'une visite au moins hebdomadaire. La part restante reste visiblement délaissée.

Isolement



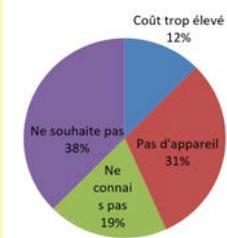
Fréquence visites



Internet et les aides à domicile, deux liens sociaux à consolider.

Un senior sur deux n'est pas familier avec internet ou les réseaux sociaux. Le développement des administrations et les démarches en ligne risquent de creuser plus encore ce fossé. Les causes de cet état de fait seront prises en compte dans les actions de la commune.

Freins à Internet



Maintien à domicile

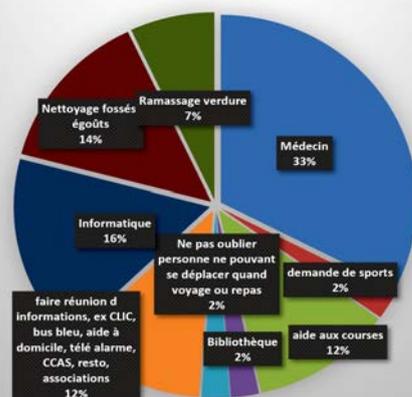


Le maintien à domicile, parce qu'il est une attente forte, doit être mieux pris en compte au travers des attentes exprimées qui sont la base des actions sociales à mettre en œuvre

Des suggestions pertinentes pour plus de bien être quotidien.

En conclusion, de nombreuses suggestions ont été faites, toutes illustrent les constats faits et aspirent à plus de bien-être.

Principales Suggestions





Les sondages, les enquêtes d'opinion, ne sont pas une vérité absolue. Toutefois, quelle que soit leur imprécision ou les erreurs d'interprétation qui peuvent exister, ils dégagent toujours des tendances qui sont justes.

La municipalité s'est attachée à les connaître pour mieux les prendre en compte au quotidien, le travail qui en découlera se fera en lien avec vous, dans les associations et le CCAS.

Nous vous devons aussi le retour complet de l'enquête pour que vous puissiez faire votre propre analyse, vous le trouverez dans le tableau que voici :

Commune de BUSIGNY - Enquête "SENIOR" décembre 2020			Classe d'age							
			TOTAL	86 et +	81 - 85	76 - 80	71 - 75	66 - 70	50 - 65	
REONDANTS		Nbre réponse	166	31	30	25	45	24	11	
		Homme	68	11	12	9	23	8	5	
		Femme	98	20	18	16	22	16	6	
MOBILITE	Quels Moyens de déplacement utilisez vous ?	Marche	48	8	9	7	13	10	1	
		Voiture personnelle	130	17	22	20	40	21	10	
		Famille, amis	33	11	7	4	7	2	0	
		Autres	13	4	2	2	3	2	0	
MAINTIEN A DOMICILE	Bénéficiez vous d'aide à votre domicile ?	NON	117	7	15	21	43	22	9	
		OUI	46	23	14	4	2	1	2	
		Téléassistance	10	7	2	1	0	0	0	
		Aide ménagère	41	21	14	3	2	0	1	
		Aide aux soins	15	12	2	1	0	0	0	
		Portage repas	6	5	0	1	0	0	0	
		Livraison des courses	2	0	0	1	1	0	0	
		Petits travaux de jardinage	16	7	5	2	0	1	1	
		Petits travaux entretien maison	2	1	0	1	0	0	0	
VIE QUOTIDIENNE	Avez-vous internet ?	OUI	88	7	12	14	27	19	9	
		NON	75	23	17	10	18	5	2	
	si Non, pourquoi ?	Coût trop élevé	13	1	2	1	7	1	1	
		Pas d'appareil	32	11	10	2	7	2	0	
		Ne connais pas	20	6	5	2	5	2	0	
	Eproouvez vous des ifficultés pour votre gestion administrative ?	NON	135	20	26	22	34	22	11	
		OUI	25	10	3	3	8	1	0	
	Si oui, aidé par :	Une personne de votre famille	26	7	5	5	7	2	0	
		Une personne de votre entourage	4	1	0	0	3	0	0	
		Un travailleur social CCAS CLIC	0	0	0	0	0	0	0	
Une aide à domicile		9	7	1	0	1	0	0		
Un tuteur / curateur		3	1	1	0	1	0	0		
Avez-vous besoin d'aide pour vos démarches en ligne ?	OUI	19	5	3	2	5	3	1		
	NON	109	16	22	15	29	18	9		
VIE SOCIALE	Pratiquez vous une activité sportive, loisirs, artistique, culturelle ?	NON	114	23	27	16	28	14	6	
		OUI	42	5	3	8	13	10	3	
	Si Oui, laquelle ?	Jardinage, bricolage	5	0	0	0	2	2	1	
		Pêche	1	0	0	0	0	1	0	
		Tricot, crochet	3	0	1	1	0	0	1	
		Marche	21	0	1	3	10	7	0	
		Piscine	4	0	0	0	3	1	0	
		gym	12	0	1	2	4	4	1	
		Peinture, Sculpture, photo	7	0	1	0	2	4	0	
		Jeux, télé	2	0	1	0	0	0	1	
		Culturelle	4	1	0	2	0	1	0	
		Equitation, Golf	4	4	0	0	0	0	0	
		lecture	2	0	0	1	0	0	1	
		Resentez un sentiment d'isolement ?	NON	99	15	16	15	28	19	6
			OUI	11	4	3	1	3	0	0
			PARFOIS	48	10	11	5	12	5	5
Souhaitez être contacté en cas de canicule ?	NON	120	19	20	15	35	22	9		
	OUI	26	6	5	4	7	2	2		
	Par téléphone	17	4	2	3	5	1	2		
	Par mail	0	0	0	0	0	0	0		
	Visite à domicile	12	6	3	1	2	0	0		
Quelle est la fréquence de vos relations avec votre entourage ?	Tous les jours	57	12	11	7	16	8	3		
	1 à 2 fois par semaine	55	11	10	8	13	11	2		
	Plusieurs fois par mois	22	3	2	6	7	3	1		
	1 fois par mois	13	0	3	2	3	0	5		
	Rarement	11	3	4	1	2	1	0		
SUGGESTIONS	Médecin	14	5	2	1	3	2	1		
	demande de sports	1	1	0	0	0	0	0		
	aide aux courses	5	3	1	0	1	0	0		
	Bibliothèque	1	0	0	1	0	0	0		



Le Concours des maisons fleuries de Busigny.

La commune de Busigny organise cette année un concours des maisons et jardins fleuris. Ce concours, gratuit, est ouvert à toute personne habitant à Busigny. Il a pour objectif d'inciter les Busignois à participer à l'embellissement de notre commune, en prolongement de ce que réalisent les Services Techniques Municipaux dans les espaces publics.

N'hésitez pas à vous inscrire pour participer, vous apporterez votre contribution à l'embellissement de notre village tout en vous faisant plaisir, vous ne risquez que de gagner !!!

Pour vous inscrire c'est simple : Remplissez le bulletin ci-joint et déposez le en mairie à l'attention de Mme Francine Richez. Le concours est ouvert du 15 juin au 31 juillet 2021, découvrez son règlement :

Article 1 : Objet du concours.

La commune de Busigny organise un concours des maisons fleuries.

Il est ouvert à tous les Busignois , propriétaires ou locataires , en résidence principale ou secondaire.

Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement du cadre de vie.

Article 2: Inscriptions.

La participation à ce concours est gratuite

Ce concours est ouvert aux Busignois à l'exception des :

- membres du jury et leur famille.
- membres du Conseil Municipal et les membres directs de leur famille , vivant sous le même toit.



Tout lauréat distingué trois années consécutives à la 1^{ère} place , quelle que soit la catégorie , se verra placé hors concours l'année suivante . Il sera toutefois invité à être membre du jury et convié à la cérémonie de remise des prix.

Le bulletin d'inscription sera disponible dans Busigny Actu et également à l'accueil de la Mairie.

La date de clôture des inscriptions sera précisée sur les bulletins d'inscription.

L'inscription n'est valable que pour l'année en cours

L'inscription au concours entraîne de la part du candidat , l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 3: Catégories.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Façades (Balcons , fenêtres et murs).
- Jardins d'agrément

Un candidat ne pourra s'inscrire que pour une seule catégorie (une seule inscription par adresse).

Article 4: Critères de sélection.

Ce concours concerne le fleurissement d'été.

Les décorations florales visibles de la rue seront prises en considération.

Bonne visibilité depuis le domaine public , mise en valeur de l'architecture , masquer les éléments

disgracieux , aspect général propre.

Harmonie des couleurs et des formes , utilisation des volumes et des perspectives (fleurissement suspendu) , répartition harmonieuse de l'ensemble.

Recours à de multiples espèces ou essences . Pérennité du fleurissement . Mixité . Utilisations d'annuelles et de vivaces.

Décors inertes : qualité des dalles , poteries , jardinières , mobilier extérieur en bois ou fer forgé (aspect , propreté ..)

Créativité : originalité dans la mise en scène des tableaux végétaux.

Article 5: Composition du jury.

Le jury sera constitué de membres de la commission « fêtes et cérémonies » ainsi que des représentants d'associations Busignoises.

Le jury est seul juge de la validité de l'attribution des prix.

Article 6: Déroulement du concours.

La visite du jury aura lieu début août.

Article 7: Droit à l'image.

Les participants au concours autorisent les prises de vue et leur utilisation par les membres du jury et la commune de Busigny et ceci y compris lors de la remise des prix.

L'accord des participants pour ces photos est acquis lors de l'inscription.

Les légendes accompagnant tout cliché ne sauraient porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants.

Article 8: Remise des prix.

Chaque participant sera personnellement informé par courrier de la date de la remise des prix.

La proclamation du classement aura lieu lors de la fête communale d'octobre.

Tous les participants inscrits se verront récompensés et des prix spécifiques seront remis aux trois premiers lauréats dans chacune des catégories.

Les récompenses seront attribuées de manière à encourager toutes les initiatives visant à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

La Commune de Busigny se réserve le droit de modifier le système de récompenses selon le budget alloué annuellement à cette opération.

La Commune de Busigny assurera la diffusion des résultats y compris auprès de la presse locale.

Article 9: Règlement.

Le présent règlement est tenu à disposition de tout candidat qui en fera la demande auprès de la Mairie.

La Commune de Busigny se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque nouvelle édition du concours.



Contre le décrochage scolaire,

Depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. En effet, cette situation touche plus de 12 000 mineurs dans les Hauts-de-France, représentant près de 8 % de cette classe d'âge, soit la plus forte proportion constatée par rapport aux autres régions de France.

Le Gouvernement lance donc une campagne d'information et d'accompagnement à destination du grand public.

Un numéro gratuit dédié aux 16-18 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi a été mis en place afin de répondre aux interrogations des jeunes et de leur famille, de les informer et de les orienter : 0 800 122 500.



FRANCE
RELANÇE

Vous avez entre
16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation,
ni emploi ?

**À chacun
sa solution.**

Trouvez la vôtre au :

0 800 122 500 Service & appel
gratuits

1jeune1solution.gouv.fr

Le mot de l'opposition.

Beaucoup de nos concitoyens(nes) nous ont interpellé au sujet de notre absence lors des manifestations patriotiques, qu'il s'agisse de la cérémonie au monument des anciens d'Afrique du Nord, le 6 décembre 2020 ou, plus récemment, des cérémonies en l'honneur de nos trois fusillés à ST Quentin, le 8 avril et pour le souvenir des déportés le 25 avril. En fait, nous sommes victimes de l'ostracisme de l'actuelle municipalité qui ne nous fait pas savoir à quelle heure ont lieu ces manifestations. Il nous a fallu ruser ce samedi, 1 er mai, pour être présent au dépôt de gerbe devant la mairie, à 10 h 00. Est-il normal que nous soyons ainsi écartés de toute information, alors que nous sommes conseillers municipaux ?

Par contre, alors que nous avons géré la commune pendant 6 mois en 2020 (du 1 er janvier au 3 juillet), nous avons appris, avec beaucoup de satisfaction, lors de la présentation du compte administratif, que la section de fonctionnement avait dégagé un excédent de plus de 475.000 Euros et la section d'investissement un excédent de 350.000 Euros , soit, au total, un excédent de plus de 830.000 Euros .Les résultats nous permettent d'affirmer que, depuis 12 ans, nous avons bien géré la commune, sans jamais augmenter les taux des taxes, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti. Il va donc falloir que l'actuelle municipalité cesse sa campagne de dénigrement et de destruction des actions que nous avons mises en place.

En ce qui nous concerne, nous continuerons, à exercer nos droits d'élus et à vous tenir informer, par le biais de notre compte facebook (Busigny La Transparence) des remarques que nous jugeons utiles, pour le bien de nos habitants et l'intérêt collectif de notre commune.

Le retour que nous en avons, à travers certaines de ces 30 publications, nous prouve que vous nous suivez et nous conforte dans notre position d'opposants décidés à faire connaître leurs opinions et éclairer votre réflexion.

C Pecqueux-F Dubus – W Lemaire – MT Desicy

La page des Associations.



Dans un contexte de crise sanitaire qui persiste, le conseil municipal a voté les subventions aux associations de Busigny lors de sa réunion du 14 avril.

Son souci constant est de préserver le tissu associatif en maintenant le concours de la ville à un niveau permettant sinon le développement des activités associatives, de leur donner au moins les moyens de surmonter les difficultés du moment.

Nous avons tenu cette année à soutenir plus particulièrement les associations sportives qui, à leur manière, œuvrent pour rompre l'isolement de tous et des jeunes en particulier.

Chaque association, chaque responsable associatif, connaît la valeur du lien qui unit leurs adhérents et Busigny Actus tient à souligner particulièrement leur implication.

Les subventions 2021 aux associations de Busigny.

AFB	1 500 €
Chasse	900 €
Ecole de Danse	3 000 €
Foyer L et Culture	3 500 €
USB	4 200 €
Harmonie	1 000 €
Judo	3 000 €
Ecole de Musique Mozart	5 000 €
Cyclo CSC	200 €
Pêche	950 €
Pétanque	800 €
Chorale	300 €
Asso parents élèves	950 €
Souvenir patriotique	900 €
Arts en Cambrésis	150 €
Crins de Malmaison	600 €
Retraités Cheminots	300 €
Léon le cheminot	400 €
Amis cité Cheminots	250 €
Section CATM/TOE	400 €
Restauration Eglise	300 €

Saison de foot 2021-2022, l'USB repart du bon pied...

L'association recrute des jeunes joueurs pour venir renforcer les équipes actuelles et de nouveaux dirigeants pour étoffer leur encadrement.



N'hésitez pas à contacter M Francis Maes pour plus de renseignements si ces propositions vos tentent !

L'USB tient à remercier particulièrement la SARL GIVRY pour l'équipement des séniors masculins ainsi que la confiserie «SOLE MIO» pour l'équipement des équipes séniors féminines.



La chapelle saint Urbain et le chemin qui la relie à la rue de la victoire



L'étang communal



Se promener

Aux abords de la chapelle Saint Urbain et de l'étang communal, deux espaces propices à la détente où chacun peut se ressourcer !



S'éveiller au monde

Chez Nous



Les enfants de la garderie de busigny nous rappellent le plaisir de Paques



Simone et Gerard OBLIN, 60 ans de mariage

FELICITATIONS

Michel et Jeanine GUYOT, 65 ans de mariage



Vivre heureux

Nos joies et nos peines...

2 février 2021	Zoé Nicole Frédérique PECQUEUX
9 février 2021	Diego Frédéric Valentin DELMOTTE
12 février 2021	Candice DARRAS
12 février 2021	Coraline Christine Valérie RENARD SARRAZIN
28 février 2021	Léo Georges Christian TRIBOUT
6 mars 2021	Nolann Jean-Marc Pascal LACOMBLED
10 mars 2021	Inès Julie Marie RENARD
23 mars 2021	Enaël Michel René DUBOIS CANTRAINE
2 avril 2021	Sofia Cathy Nadine DELMOTTE
19 avril 2021	Louis Philippe Michel Corentin DUMANT
19 avril 2021	Alexio Lorenzo Soan Kévin HENNEBOIS



17 avril 2021, Michaël Bernard Alain SARTIAUX et Emilie BUCHERON



1 janvier 2021	Patricia Brigitte Christine FOURNIER, 50 ans, célibataire
3 février 2021	Jacques René André FEY, 73 ans, divorcé de Maryvonne STÉVENIN
22 février 2021	Céleste LOO, 89 ans, veuve de Jean HERBERT
22 février 2021	André Paul DRAUX, 46 ans, célibataire
26 mars 2021	Lucienne Thérèse Eugénie PLANCOT, 94 ans, célibataire
23 février 2021	Raymond Louis Prosper BALASSE, 73 ans, époux de Monique DUMANT
29 mars 2021	Albert Louis Gabriel PETOUX, 62 ans, divorcé de Sylvie GIBERT
30 mars 2021	Sabine Dominique MORTELETTE, 58 ans, épouse de Laurent DELVALLEE
15 avril 2021	Hélène Marie MORIAUX, 61 ans, célibataire
25 avril 2021	Anne-Marie SERPAUX, 70 ans, épouse de Jacques LONGATTE



DECES



BUSIGNY DANS LE RETROVISSEUR

Place de la mairie



Le temps ne passe pas, il s'accumule.



Rue du bac.

